

Conditions générale de vente

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre camping « La Nuit au Lac du Verdon ». Vous disposerez d'une feuille d'inventaire du matériel et ustensiles mis à disposition. Merci de la remettre au plus vite à l'accueil.

ARTICLE 1 – RESERVATION et PAIEMENT

Les prix comprennent:

- la location de l'hébergement ou emplacement nu
- la taxe de séjour
- un acompte de 30% à la réservation et le solde à régler le jour de votre arrivée
- paiement via cyber plus paiement net
- paiement par chèque à l'ordre de «SAS CAMPING DU LAC DU VERDON»
- virement bancaire
- IBAN FR76 1380 7008 2232 6214 2969 195
- BIC/SWIFT CCBPFRPPNAN

La réservation sera validée à réception de l'acompte et après avoir avoir accepté les conditions générales de vente.

ARTICLE 2 – ARRIVEE ET DEPART

Les arrivées se feront entre 15h et 19h et les départs entre 8h et 10h.

En cas d'impossibilité d'arrivée ou de départ dans ces heures , le locataire devra avertir le propriétaire par téléphone au 0603681573 ou 0656698409

ARTICLE 3 – CAUTION

A votre arrivée, pour toutes les locations d'hébergement une caution vous sera demandée :

- Chalets: - 250 euros en cas de casse ou dégâts (au delà voir responsabilité sera engagée)
- 50 euros de ménage
- Nomade: - 200 euros en cas de casse ou dégâts (au delà voir responsabilité sera engagée)
- 30 euros de ménage

Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins la caution ménage sera retenue. Votre caution vous sera restituée à votre départ (déduction faite des manquants ou détérioration éventuels). Aucune contestation ne sera admise lors d'un départ sans état des lieux.

ARTICLE 4 – ANNULATION

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour , une somme égale à l'acompte, soit 30% de la somme totale du prix du séjour restera acquise.

En cas d'annulation entre le 30ème et le 15ème jour inclus avant le début de séjour, 50% du montant total du prix du séjour restera acquis.

En cas d'annulation dans les 14 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour est due.

En cas d'interruption ou de retard du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Toute annulation du locataire doit être faite par téléphone (0603681573 ou 0656698409) et confirmée par écrit sur l'adresse mail: camping.verdon49@gmail.com

Pour toute annulation du propriétaire, le locataire sera informé par mail et se verra restituer la totalité de la somme déjà versée.

INFO COVID

De la même manière, si l'état ne nous autorise pas à assurer nos hébergements, la somme déjà payée vous sera remboursée.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'un accord amiable est conclu avec pour objet l'acceptation par le client d'un séjour de substitution proposé par le propriétaire.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

Les effets personnels,quels qu'ils soient (vélos en location/prêt,véhicule,objet de valeur etc ...) restent sous la seule responsabilité de son propriétaire ou locataire. « La Nuit au Lac du Verdon » ne pourra être tenue pour responsable en cas de disparition ,vol ou dégradation.

Après lecture et acceptation des conditions générale de vente, le locataire/voyageur s'engage à souscrire une RC VILLEGATURE – Responsabilité Civile Villégiature..

Ceci est conseillé pour tout séjour avec un animal de compagnie et obligatoire pour tout séjour dans un de nos logements.Cette assurance gratuite peut être contractée facilement auprès de l'assureur chez qui vous avez souscrit votre assurance habitation.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Pour tout séjour de personnes mineurs non accompagnées des parents ou personne majeure,la responsabilité civile des parents sera obligatoirement à présenter le jour de l'arrivée au camping sous peine de refus du séjour par les propriétaires.

ARTICLE 6 – ACCES ET SECURITE

Une aire stationnement gratuite est à disposition pour les clients de la guinguette et du camping. Pour un maximum de sécurité,les clients de la guinguette ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du camping avec leur véhicule.

Les locataires du camping y seront autorisés seulement pour les manœuvres de déchargement et chargement des bagages les jours d'arrivée et de départ.

Les personnes à mobilité réduite ont l'autorisation de pouvoir laisser leur véhicule garé sur leur emplacement, sur présentation d'une carte d'invalidité.Il en va de même pour les personnes souffrant d'une invalidité temporaire.

ARTICLE 7 – ANIMAUX

Les animaux sont admis dans l'enceinte du camping à condition d'être tenus en laisse.

Par mesure d'hygiène,ils ne doivent en aucun cas rester seuls au logement ou emplacement.Votre animal ne devra pas déranger les autres locataires du camping, dans quel cas le propriétaire se verra prendre le droit d'écourter votre séjour sans remboursement.

Bien sur les excréments de vos animaux seront ramassés par vos soins.

ARTICLE 8 – NATURE

Étant situé au bord du lac du Verdon (zone de captage) et dans une zone ornithologique nous devons redoubler d'efforts quand à la préservation et à la protection de notre site naturel.

Nous sommes en effet munis d'un système d'assainissement autonome c'est pourquoi nous vous demandons de n'utiliser au maximum ou mieux en totalité de produits d'hygiène et d'entretien naturels.

Étant soucieux de la nature et de notre environnement ensemble nous veillerons à diminuer au maximum et TRIER NOS DECHETS.

Il en sera de même quand à la consommation d'eau, cette richesse vitale et si précieuse.

ARRETONS LE GASPILLAGE.